



À Marsannay-la-Côte, le 19 mai 2021

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 25 MAI 2021 À 19 H 00

Considérant :

- la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 ;
- le décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- la délibération du conseil municipal n° 202043 du 21 septembre 2020 portant changement temporaire du lieu de réunion du conseil municipal pour des raisons de sécurité face à l'épidémie de Covid-19,

Le conseil municipal se réunira :

**le mardi 25 mai 2021 à 19 heures
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay.**

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**. Toutes les personnes présentes devront respecter la distanciation physique et porter obligatoirement un masque.

À noter que dans l'hypothèse où la séance débutée en dehors des horaires du couvre-feu se terminerait après 21 h 00, le public devra quitter le conseil, tout en prenant en compte le délai de route, seuls les journalistes pourront rester jusqu'à la fin de la séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal complet de la séance du conseil municipal du 6 avril 2021

Informations relatives à l'exercice de la délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire (article L.2122.22 du CGCT).

Désignation d'un(e) ou de deux secrétaires de séance

PÔLE « FINANCES »

1. Approbation du compte de gestion 2020
2. Vote du compte administratif 2020
3. Affectation des résultats 2020
4. Vote du budget supplémentaire au budget principal 2021
5. Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : demande de remise gracieuse par la SARL « Burg'Hôtel »
6. Subventions aux associations pour l'année 2021 - Attribution et répartition des subventions au Cercle laïque de Marsannay et à ses sous sections
7. Mise en place d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec le Cercle laïque de Marsannay
8. Mise en place d'une nouvelle convention avec PERRIGNY-LÈS-DIJON pour la mise en commun des agents du service de police municipale

PÔLE « RESSOURCES HUMAINES »

9. Protocole d'accord modifié sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (application de la loi du 6 août 2019)

PÔLE « CULTURE »

10. Festival « Chut ! La Médiathèque fait du bruit » : convention de partenariat entre le Département de la Côte d'Or et la Commune de MARSANNAY-LA-CÔTE

QUESTIONS DIVERSES

- 11.



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT